

**LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS
D'ÉDUCATION,**

- >acteurs du service public d'éducation (1 & 2)
- >pédagogues et éducateurs au service de la réussite de
tous les élèves (3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9)
- >acteurs de la communauté éducative (10 ; 11 ; 12 ; C13 ;
14)

LES PROFESSEURS,

- >professionnels porteurs de savoirs et d'une
culture commune (P1 & P2)
- >praticiens experts des
apprentissages (P3 ; P4 ; P5)

- 1) Il y a des métiers du « professorat et de l'éducation ».
- 2) Tous ces métiers concourent à « des objectifs communs » et participent
d'une « culture commune » ; mais il y a aussi des « spécificités » pouvant être
liées au « contexte d'exercice »
- 3) Les compétences professionnelles* « s'acquièrent et s'approfondissent »
au cours d'un processus débutant « en formation initiale » et se poursuivant
tout au long de la carrière par « l'expérience professionnelle accumulée » et
par l'apport de « la formation continue ».

Compétence = « ensemble de connaissances,
d'aptitudes et d'attitudes appropriées au
contexte ».

Chaque compétence implique
de celui qui la met en
œuvre « la réflexion
critique, la créativité,
l'initiative, la résolution
de problèmes, l'évaluation des risques, la
prise de décision et la gestion constructive des
sentiments ».

LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES,

- >enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture
de l'information et des médias (D1)
- >maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de
l'établissement et de leur mise à disposition (D2 & D3)
- >acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif,
culturel et professionnel (D4)